

et qui ne restitue pas en un raccourci visuel les liens de parenté avec sa famille, dont il est d'ailleurs question au fil des carnets. Un autre regret, la cartographie insérée dans le cahier couleur, qui rassemble des extraits de cartes contemporaines prises sur Internet, n'est pas très adaptée à l'ouvrage qu'elle illustre.

C'était un défi que de publier les carnets de Pierre Touffaire, que Jacques Charpy a brillamment relevé et qui, pour les Bretons ligériens notamment, contribue à la connaissance de l'établissement d'Indret et de l'armement maritime militaire à la fin de l'Ancien Régime, en même temps qu'il découvre le portrait inédit d'un ingénieur de la Marine de Louis XVI, de ceux qui ont laissé leur empreinte dans l'histoire et dans l'espace littoral.

Jean-François CARAËS

Isabelle LE BOULANGER, *L'abandon d'enfants : l'exemple des Côtes-du-Nord au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2011, 368 p.

L'attention portée à l'enfance, en tant que telle, sous toute une série de points de vue, est un phénomène social pas vraiment ancien à l'échelle historique. On sait que les représentations artistiques de l'enfant Jésus le voient longtemps comme une sorte d'adulte en réduction, et encore l'image démultipliée à l'infini de l'enfant-Dieu n'indique-t-elle aucunement un souci de l'enfance identifiée en tant que groupe de la société. L'inflexion commence au XVIII<sup>e</sup> siècle et s'épanouit au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui ne signifie nullement que l'enfance entre alors dans un âge d'or, bien au contraire. Mais au moins, nommer, analyser, légiférer sont-ils des préalables à tout espoir de progrès.

L'enfance du XIX<sup>e</sup> siècle devient, et demeure aujourd'hui, analysable selon un panel de critères très varié : rapports avec les parents, la société environnante, éducation, instruction (ce n'est pas tout à fait la même chose), santé (morbidité et mortalité), rapport au travail (le travail des enfants si répandu est aussi très tôt vu comme un objet de scandale), délinquance, marginalité... Et puis, ce qui nous intéresse d'abord ici, ce phénomène si ancien mais que, là encore, le siècle va tenter de définir, d'encadrer, d'améliorer si faire se pouvait : l'abandon. Combien, qui (qui abandonne et qui est abandonné), où, dans quelles conditions, dans quel cadre juridique, avec quel destin pour les – doit-on dire – « intéressés » ? Voilà quelques-unes des multiples questions dont nous entretient Isabelle Le Boulanger dans un ouvrage issu d'une thèse de doctorat, riche, précis, sérieux et détaillé et, ce qui n'est hélas pas toujours le cas (voire de moins en moins), bien écrit et parfaitement lisible.

Trois parties se succèdent de manière logique et non pas chronologique : « Abandonner », « Accueillir », « Élever ». On l'aura compris, la démarche suit la vie de l'enfant, des premiers jours à l'installation dans le cadre de l'hospice ou chez

la nourrice, suivie du passage à l'état de jeune enfant, puis de jeune adulte, celui d'adolescent étant ignoré du temps étudié, si le mot lui-même est fort ancien.

La première partie montre comment l'on est passé d'un système hérité de l'Ancien Régime (l'existence des « tours ») où l'abandon est lié à l'anonymat à celui dans lequel il doit être assumé par la mère, ici consacré par l'arrêté préfectoral de 1861. Qui sont les mères qui acceptent de se séparer, souvent pour toujours, de leur enfant, pour quels motifs ? L'inventaire des objets accompagnant le nourrisson nous donne-t-il quelques indications ? Il n'est pas étonnant que l'auteur souligne deux points principaux : l'abandon est fils de la misère, et la misère d'un département qu'en aucun cas sa ruralité ne protège de cet état, malgré quelques images trop répandues chez nos contemporains, n'a rien d'une légende. L'abandon est aussi – surtout – la conséquence d'une situation familiale « irrégulière » : 97,5 % des mères en cause sont célibataires. L'abandon du fait d'un couple régulier est rarissime. C'est bien la mère venant d'accoucher d'un enfant que, selon la société, elle n'aurait pas dû mettre au monde, qui s'en débarrasse pour des raisons tant matérielles que morales. La rupture de 1861 est bien mise en évidence : abandonner hors du cadre légal devient rapidement une exception (presque une impossibilité) et le nombre d'enfants « trouvés » s'effondre tandis que le phénomène d'abandon persiste à un assez haut niveau.

La seconde partie est moins statistique mais souvent très originale. On en retiendra deux éléments particuliers : l'insertion du nouveau-né abandonné dans la société chrétienne, surtout dans un département très catholique où l'influence du clergé reste longtemps dominante, avec l'ensemble des difficultés tournant autour du baptême, accompli, supposé, réel ou non, ou des rites qui peuvent, dans la croyance populaire en tout cas, sinon en tenir lieu, du moins permettre de lever une inquiétude majeure au sujet de l'enfant. Errera-t-il, s'il meurt, éternellement dans les limbes ? Ce chapitre esquisse, sans insister, des traits du plus haut intérêt qui démontrent la persistance de croyances préchrétiennes dans cette société en principe convertie depuis des siècles. Un autre élément fort intéressant réside dans les pages concernant le choix des noms de famille et prénoms, l'évolution de ces choix, leurs raisons pas toujours claires. Savoir qu'un enfant pouvait recevoir le patronyme de Déserteur, Sournois ou Panaris en dit plus long sur la société des adultes que sur les enfants trouvés ou abandonnés.

La troisième partie complète l'ensemble en abordant une question différente. Que deviennent les enfants trouvés ou abandonnés quand ils grandissent, « grandir » devant être compris à partir de leurs premiers mois d'existence. L'auteur aborde d'abord l'immense débat de la mise en nourrice à partir du moment où l'enfant quitte l'hospice, des soins, de l'alimentation que les jeunes abandonnés reçoivent, de leur qualité, de l'évolution de la santé des enfants et des maladies qu'ils contractent. On sait que cette question est devenue à partir des années 1860 ce que l'on appellerait aujourd'hui une « grande cause nationale » devant les ravages

effroyables créés par l'institution « nourricière » – ravages qui sont loin de concerner les seuls enfants assistés tant la pratique était courante de la part de la bourgeoisie comme du prolétariat. Les coutumes des nourrices, telles que l'habitude mortifère de donner aux nouveau-nés des aliments solides, de ne pas leur laver la tête ou d'user, pour les nourrices sèches, du biberon à tube, véritable instrument de mort, sont abondamment étudiées et détaillées. Isabelle Le Boulanger s'interroge aussi sur les nourrices elles-mêmes : qui sont-elles, à quel segment de la société appartiennent-elles, que gagnent-elles, quelle est la proportion entre nourrices « sèches » et nourrices « allaitantes » ? Mais l'ouvrage s'intéresse aussi à la suite de la vie de l'enfant : quelle éducation, quelle instruction ? Les lois Guizot (1833), Falloux (1850), Ferry (1881 et 1882) ont-elles concerné les enfants assistés et dans quelle proportion ? De même, il était légitime de s'interroger sur le développement du corps des inspecteurs de l'enfance assistée. Le rôle des grandes lois de 1874 (loi Roussel) et 1889 (qui est aussi une loi « Roussel ») est également abordé, mais de façon un peu courte. Enfin, la question des déviances et de la surreprésentation éventuelle des enfants assistés dans la délinquance forme l'ultime volet de l'ouvrage.

Si l'on ajoute des annexes statistiques copieuses et une bibliographie abondante et solide, on conviendra que l'ouvrage constitue un apport du plus grand intérêt sur une question centrale de l'histoire de la société française du XIX<sup>e</sup> siècle. Rien, en ce bas-monde, n'étant parfait, peut-être peut-on émettre quelques réserves, plus que des critiques. L'index se limite aux communes citées : une indexation des thèmes aurait été aussi de la plus grande utilité. Il manque, de manière encore plus gênante, une chronologie qui aurait pallié le caractère presque uniquement thématique de l'ouvrage d'autant plus que l'évolution dans le temps est souvent assez peu précisément et assez peu clairement marquée dans le texte. La démarche législative, si importante, n'est pas très bien, ou un peu confusément, reliée au mouvement propre des comportements étudiés. Les sources littéraires d'époque sur la question en cause, si nombreuses, sont bien signalées en bibliographie mais assez peu utilisées dans le texte. S'agissant de Zola, le texte majeur n'est pas *Pot-Bouille* ni *Le Rêve* mais cet ouvrage assez délirant, voire terrifiant, qui n'appartient pas au cycle des Rougon-Macquart, *Fécondité* (1899).

Au total, voici un livre utile qui approche l'histoire de la société par le bas, et qui en dit sans doute aussi long que les points de vue l'abordant sous l'angle l'inverse. Peut-être regrettera-t-on que, justement, ce second aspect des choses ne soit pratiquement jamais pris en compte ou presque, ce qui aurait parfois heureusement complété la perspective. Mais toute étude est un choix, on respectera donc celui-ci.

Jean-François TANGUY